



## Enseignement facultatif en partenariat avec la **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY**

**EXERCER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SOUTENUE  
ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE  
PRÉPARANT AUX QUALIFICATIONS D'ÉDUCATEUR DES ÉCOLES  
DE RUGBY ET D'ARBITRE**

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

S'inscrivant en 2<sup>nde</sup> ou en 1<sup>ère</sup>, cette activité s'adresse à tous les niveaux, du débutant au pratiquant confirmé. L'accès à ce sport est également possible lors des créneaux horaires réservés à l'U.N.S.S. et lors de la pratique de l'option.

L'inscription nécessite :

- Les licences UNSS et FFR : les cotisations de ces 2 licences sont comprises dans les 50 € de participation des familles
- Un certificat de non contre-indication médicale à la pratique du Rugby en compétition délivré par un médecin titulaire du CES médecine du sport

### ORGANISATION

- 2 entraînements par semaine (dont un avec le Rugby Club Amiénois) : mardi et jeudi de 18 h à 19 h 30
- Formation aux diplômes , un mercredi après-midi par mois

### PRÉPARATION DES DIPLÔMES

Les élèves seront formés aux différents diplômes, formation sur trois années scolaires, par des intervenants diplômés d'Etat et par les enseignants d'EPS. Certaines interventions auront lieu au Rugby Club Amiénois y compris les épreuves d'examen.

En 2<sup>nde</sup> : Formation aux premiers secours

En 1<sup>ère</sup> : Titre arbitre jeune officiel (UNSS)

En terminale : Préparation à la formation « arbitre départemental » & obtention du diplôme du Brevet Fédéral d'Educateur des Ecoles de Rugby

### EVALUATION

Evaluation formative à chaque trimestre comptant dans la moyenne d'EPS

En terminale : note certificative, comptant pour l'obtention du Bac, attribuée via l'option